Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_108-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 Septembre à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Delphine BRIAND, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Laëtitia MÉLOIS, Hugues DEVAUX-MARKOV

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Clément MACHETEL a donné procuration à Régis KERDELHUÉ
Anne-Laure MORGON a donné procuration à Robert HÉNAULT
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Cécile BERGER
Alexandre SAHAL a donné procuration à Marie-Claire DECROIX
Gérald TOUCOURT a donné procuration à Louis MEDICA

Absent (s) excusé(s) : Franck LÉNA
Secrétaire : Mme Cécile BERGER

Date de la convocation	17 Septembre 2026
Date de l'affichage	18 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2026_108 **Modification du tableau des effectifs – création de grades - service pôle grands projets et aménagement**

Rapporteur : R. Hénault

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services – création – suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent occupant les fonctions de responsable du pôle grands projets et aménagements, sur un grade d'ingénieur principal, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet à 37 heures à compter du 1er novembre 2026.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie A de la filière administrative ou technique, du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux.
Il pourra être pourvu, dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, par un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_108-DE

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 suscité, il est précisé que :

- Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans renouvelable.
- Le contractuel devra justifier d'un diplôme de formation supérieure administrative ou technique dans les domaines de l'urbanisme avec une expérience professionnelle dans un poste similaire
- Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer les deux grades dans le cadre d'emploi d'attaché territorial de catégorie A et deux grades dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial de catégorie A de la filière technique afin d'ouvrir le recrutement à compter du 1er novembre 2026 et ainsi d'élargir le choix des opportunités de recrutement.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Grade créé	Motif	A compter du
Administrative	A	1	Attaché à temps complet	Recrutement	01/11/2026
Administrative	A	1	Attaché principal à temps complet	Recrutement	01/11/2026
Technique	A	1	Ingénieur territorial à temps complet	Recrutement	01/11/2026
Technique	A	1	Ingénieur principal territorial à temps complet	Recrutement	01/11/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 14 septembre 2026,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 septembre 2026,

AUTORISE les créations de poste comme indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Septembre 2026

La secrétaire de séance,
Cécile BERGER

Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.